BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 27 septembre 2019	***N° 2019-595***

Convocation du 20 septembre 2019
Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 10h45
M. Marik FETOUH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

EXCUSE(S) :

M. Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 27 septembre 2019**	***Délibération***
	Direction des relations internationales	***N° 2019-595***

Renouvellement de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole- ville de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala - Décision - Autorisation

Monsieur Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le contexte :

Le 5 octobre 2016, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont signé un accord triennal de coopération multithématique avec la Communauté urbaine de Douala au Cameroun, afin de faire émerger ou développer des projets de coopération sur la ville durable et les services urbains, mais également renforcer les liens économiques, universitaires, culturels et artistiques, tout en valorisant les initiatives de rapprochement entre les acteurs des deux territoires.

Au cours de ces 3 années de coopération, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux se sont positionnées en tant que protagonistes de la transition vers la ville durable en apportant notamment une expertise pour répondre de manière concrète et adaptée aux enjeux identifiés à Douala.
Nombreux sont les acteurs à s'être associés à cette dynamique : Bordeaux Métropole, Mairie de Bordeaux, l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux (EnsapBx), le Rocher de Palmer, le Club d'entreprises Bordeaux Afrique, CCI (Chambre de commerce et d'industrie) International Nouvelle-Aquitaine (Urb Aquitaine), le Grand port maritime de Bordeaux, le Centre hospitalier universitaire de Bordeaux/ les associations TéoAquitaine et Accompagnement Coopération Afrique (ACA2)…dont les actions sont notamment coordonnées par un Volontaire de solidarité internationale installé à Douala depuis 2017.

2- **Bilan au terme des 3 ans de l'accord (2016-2019) :**

Cette coopération fut rythmée par des missions officielles, techniques et séminaires annuels en France ou au Cameroun, permettant d'obtenir des avancées concrètes et de vérifier la pertinence des actions en fonction de l'évolution du contexte.

Les instances de suivi sont les suivantes :
- un comité de suivi, de vigilance, et de supervision de l'accord, composé d'élus et techniciens des institutions concernées
- un comité technique composé des référents thématiques des deux parties dont le rôle est de garantir le suivi et l'évaluation des actions programmées.

Il a été par ailleurs décidé d'associer des étudiants du master Coopération internationale et développement de Science po Bordeaux pour évaluer les résultats obtenus.

La méthodologie employée a permis, sur la base d'une étude documentaire et d'une consultation de l'ensemble des acteurs impliqués (entretiens, réunions de travail, envoi de questionnaire...), d'analyser les actions en fonction de 5critères :
- pertinence (cohérence des projets par rapport au contexte de la zone impactée)
- l'efficience (comparaison des résultats obtenus avec les ressources mobilisées)
- l'efficacité (comparaison entre les objectifs fixés et les résultats obtenus)
- l'impact (mise en valeur des effets secondaires sur les court, moyen et long termes)
- la durabilité (analyse de l'opportunité pour une action de se poursuivre sans l'aide en cours).

Le bilan technique, social, politique et financier est le suivant :

Bilan technique : un renforcement des capacités individuelles et organisationnelles
De nombreuses ressources ont pu être mobilisées, véritables vecteurs de renforcement des capacités individuelles et organisationnelles et un apport de savoir-faire.
6 experts de Bordeaux Métropole et 5 agents de la Communauté urbaine de Douala ont pu intervenir sur l'ensemble des actions : projets d'eau et d'assainissement, de mobilité, planification urbaine et développement urbain et développement durable.
Plusieurs documents de planification stratégiques ont été élaborés : plan stratégique d'urbanisme, étude de faisabilité, plan de mobilités urbaines soutenables….
9 missions mobilisant des experts de Bordeaux Métropole ont été organisées à Douala : 5 dans le cadre du volet urbanisme ; 3 dans le cadre du volet mobilité ; 1 portant sur l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de football 2021 par le Cameroun. Certaines ont pu être financées par l'Agence française de développement.

La mobilisation d'un volontaire de solidarité internationale à Douala depuis le début des échanges permet d'assurer sur place une représentation des acteurs du territoire métropolitain, et de mobiliser rapidement les énergies locales au Cameroun pour faire avancer chaque projet.
La réciprocité et la découverte de nouvelles pratiques sont également un gage de succès de la coopération.

Bilan social : Une forte mobilisation d'acteurs locaux dans de nombreux secteurs
Le partenariat a permis de mobiliser un éventail d'acteurs, comme par exemple sur :
- **la ville durable et les services urbains** : Bordeaux Métropole, l'EnsapBx, l'Ecole supérieure spéciale d'architecture du Cameroun (Essaca)...
- le renforcement des liens économiques : 14 entreprises du territoire bordelais, Chambre de Commerce & d'Industrie International Nouvelle Aquitaine, Grand port maritime de Bordeaux ; lors des Journées nationales des diasporas africaines (JNDA) une mobilisation nationale et locale des acteurs majeurs des diasporas pour promouvoir « la dimension africaine » ...
- le renforcement des liens universitaires culturels et artistiques : Sciences Po Bordeaux (actions de formation), Kedge, Mairie de Bordeaux, le Rocher de Palmer mobilisé sur le volet culturel des Journées nationales des diasporas africaines, Migrations Culturelles Aquitaine Afrique (MC2A) ....
- la valorisation des initiatives de rapprochement entre les acteurs des 2 territoires, notamment dans le domaine sanitaire et social : CHU (Centre hospitalier universitaire) de Bordeaux, les associations Téo Aquitaine, Accompagnement Coopérer Afrique (Aca2) ...

Au service d'une meilleure coopération territoriale, le partenariat avec Douala est aussi un vecteur de rayonnement, qui permet d'être valorisé aussi bien dans les réseaux consulaires que parmi les acteurs économiques ou universitaires français et camerounais.
Par ailleurs, la durabilité de l'accord tient également par son appropriation par le milieu associatif : les associations camerounaises locales : la Communauté camerounaise de Bordeaux, le Club Bordeaux-Cameroun-France …
Enfin, le partenariat bénéficie des soutiens diplomatiques et consulaires français et camerounais.

Bilan politique : un portage à maintenir et à consolider
L'accord de coopération repose sur des liens solides entre les élus des collectivités signataires.
Aussi sur la base de l'expérience bordelaise, les partenaires camerounais ont pris progressivement la mesure de la nécessité de développer des mécanismes de coopération inter-municipale, pour promouvoir la construction métropolitaine et la réalisation de projets communs. Ainsi, face à l'afflux constant de nouveaux habitants à Douala, la

Société Métropolitaine d'Investissements de Douala (SMID), a été créée pour poursuivre la transformation en ville moderne et plus attrayante.

Bilan financier : Une implication financière soutenue par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères(MEAE)

La métropole bordelaise parvient à agir comme un véritable catalyseur dans la mise en œuvre de projets sur des thématiques variées sans avoir à investir des sommes conséquentes.

En effet, le projet d'eau et d'assainissement de Makèpè Missokè a pu être financé grâce au dispositif Oudin-Santini. Le reste des dépenses est engagé dans le cadre de missions ponctuelles entre les deux villes et dans l'organisation d'évènements culturels.

Par ailleurs, des co-financements sont recherchés.

Sur les 3 années de coopération, les dépenses sont de 258 697 €, et les recettes s'élèvent à 83 800 € (subventions dans le cadre de réponses aux appels à projets du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) :

	Dépenses	**Recettes**
2016 -2017	69 369	17 100
2017- 2018	79 237	21 153
2018- 2019	110 091*	45 547
TOTAL	**258 697**	**83 800**

* dont 100 000€ activation dispositif Oudin Santini (budget Eau)

Le coût de la totalité des actions mises en place entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala s'élève à 174 897 €, soit 58 299 € par an.

A noter que :

- l'appel à projets « Autorités locales : partenariats pour des villes durables » porté par la Commission européenne permettra également de financer des actions de mobilité durable à Douala à hauteur de 4 000 000€,
- qu'une « maison des familles » à l'hôpital de Laquintinie de Douala pourrait être financée par un FASEP (Fonds d'étude et d'aide au secteur privé/ réponse en attente) à hauteur de 500 000€ (budget total de 636 000€).

<u>En synthèse :</u>

- Un accord avec plus de 20 actions reparties en 4 axes

- Un réseau d'acteurs très largement mobilisés : 4 bureaux d'études et d'entreprises bordelais ; 7 associations et organismes bordelais et 2 doualais ; 8 structures publiques et universités bordelaises et 7 doualaises

- Entre 2016 et 2019, 9 missions intermédiaires en France et au Cameroun ; 5 sessions d'ateliers permanents d'urbanisme et d'appui à la réalisation de projets à Douala ; 3 Ateliers, 6 séminaires, agoras et rencontres multithématiques à Bordeaux et à Douala ;

- 4 stagiaires doualais accueillis dans les services de Bordeaux Métropole ; 5 étudiants bordelais de l'EnsapBx en immersion à Douala ; 4 praticiens de santé doualais accueillis au CHU de Bordeaux ;

- 4 signatures d'accords-cadres et de conventions de coopérations internationales entre des acteurs bordelais et doualais (les ports de Bordeaux et de Douala ; l'ESSACA et l'EnsapBx ; le CHU de Bordeaux – l'HGOPED (Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala) de Douala – l'Hôpital Laquintinie de Douala -l'Université de Bordeaux – l'association Téo Aquitaine ; la Faculté de Médecine et de Sciences Pharmaceutiques de Douala et l'association Téo Aquitaine)

- Plusieurs livrables aujourd'hui intégrés dans le processus décisionnel camerounais : plan stratégique d'urbanisme, étude de faisabilité, Plan de mobilités urbaines soutenables (PMUS). Ce sont des outils sur lesquels se base aujourd'hui la Communauté Urbaine de Douala pour repenser le système de gestion de ses services.

3- **Proposition de renouvellement de l'accord de coopération :**

Compte tenu des projets initiés et de la nécessaire inscription des partenariats dans le temps, il est proposé de reconduire l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, la mairie de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala pour 3 années supplémentaires (octobre 2019-octobre 2022), en s'appuyant sur le socle d'actions existantes.

Sous réserve des discussions à mener dans les prochaines semaines pour affiner les projets, le nouvel accord s'articulerait autour des axes suivants (détaillés en annexe) :

- Villes et services urbains (planification territoriale stratégique et facilitation de l'accès aux services essentiels).

- Economie et innovation (contribuer à créer les conditions qui garantiront des emplois de qualité et qui stimuleront l'économie sans avoir des effets nocifs sur l'environnement).

- Renforcement des liens universitaires, culturels et sportifs.

- Renforcement des liens dans le secteur social et de la santé
Secteur social : mise en place d'un « chantier jeunes ».
Secteur de la santé : partenariat entre le Centre Universitaire de Bordeaux, l'association Téo Aquitaine, l'hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique de Douala (HGOPED) et l'hôpital Laquintinie de Douala
- **Favoriser le développement des partenariats multi-acteurs** (entreprises, collectivités locales, associations, société civile …)
L'accord serait renouvelable si les parties le décident ainsi.
Les parties auront recours au soutien d'un volontaire international qui serait basé à Douala afin d'animer le partenariat.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration territoriale de la république française, qui reconnait aux collectivités locales l'autorisation de mener des actions internationales,
VU la loi Thiollière de 2007 confortant et faisant de l'action internationale une compétence des collectivités territoriale à part entière,
VU la loi n°2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

L'existence de liens d'amitié et de coopération historiques entre le Cameroun et la France ;

L'intérêt de Bordeaux Métropole à étendre le rayonnement du territoire en collaboration avec les acteurs du territoire dans le cadre de ses actions de coopération à l'international, de poursuivre et accroître ses relations avec le Cameroun, et particulièrement avec la Communauté urbaine de Douala

DECIDE

Article 1 : d'approuver les éléments ci-dessus exposés.

Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer un accord de coopération avec la Communauté urbaine de Douala (Cameroun).

Article 3 : de mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement des termes du futur accord.

Article 4 : de déposer des demandes de co-financement dans le cadre d'appels à projets pouvant être lancés par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et/ou autres organismes.

Article 5 : d'imputer les dépenses afférentes sur les exercices 2019 et 2020, 2021, 2022 sous réserve de leur adoption, du budget des relations internationales, section fonctionnement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **2 OCTOBRE 2019** **PUBLIÉ LE :** **2 OCTOBRE 2019**	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Michel VERNEJOUL

ACCORD CADRE DE COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE BORDEAUX METROPOLE, LA MAIRIE DE BORDEAUX ET LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

Entre :

BORDEAUX METROPOLE, la MAIRIE DE BORDEAUX,

REPUBLIQUE FRANCAISE

ET

La COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA,

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Ci-après nommées « les Parties », représentées par :

<u>Au nom de Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux, France</u> :

Patrick BOBET
Président de Bordeaux Métropole

Nicolas FLORIAN
Maire de Bordeaux

Michel VERNEJOUL
Conseiller délégué de Bordeaux Métropole
en charge des Relations Internationales et de la Coopération décentralisée

Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOUM
Adjoint au maire chargé des partenariats avec l'Afrique et de la Francophonie

<u>Au nom de la Communauté Urbaine de Douala, Cameroun</u> :

Fritz NTONE NTONE
Délégué du gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala

.

CONSIDERANT

L'adoption le 28 Septembre 2015 des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) par les Nations Unies, et plus spécifiquement les ODD 3 (accès à la santé), 6 (accès à l'eau salubre et à l'assainissement), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir l'industrialisation durable qui profite à tous), 10 (réduction des inégalités), 11 (villes et communautés durables) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), ainsi que l'Accord de Paris sur le climat en Décembre 2015,

Le Nouvel agenda urbain sur le logement et le développement urbain durable, issu de la négociation Habitat III qui s'est tenue à Quito en octobre 2016,

Le Sommet Afrique-France 2020 sur le thème « Villes Durables »,

L'existence de liens d'amitié et de coopération historiques entre le Cameroun et la France,

L'importance du dialogue entre les cultures et des échanges d'expériences entre les Parties,

Les succès atteints par le premier Accord de coopération signé le 5 octobre 2016 entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala au Cameroun,

Ont convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Ce nouvel Accord de coopération décentralisée vise à instaurer les conditions générales des échanges entre **la Communauté Urbaine de Douala, la Mairie de Bordeaux,** et **Bordeaux Métropole**, qui associeront leurs efforts et coordonneront leurs actions afin de développer des projets communs s'inscrivant dans la transition vers la ville durable. Ce partenariat reste dans la continuité du partenariat initié le 5 octobre 2016 entre les acteurs précités.

L'objectif de cet Accord est de définir les champs de coopération ainsi que les modalités pratiques de fonctionnement des parties.

ARTICLE 2 : LES FONDEMENTS

En 2015, les Nations Unies ont inscrit les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le Programme de développement durable, afin qu'à l'horizon 2030, les Etats, acteurs publics et société civile œuvrent ensemble pour stimuler un développement inclusif, durable et juste. Réduire les inégalités doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Soucieux de ces enjeux mondiaux, la coopération entre la Communauté Urbaine de Douala, Bordeaux Métropole et la Mairie de Bordeaux entend s'inscrire dans les Objectifs de Développement Durable.

ARTICLE 3 : LES THEMES DE LA COOPERATION

Lors du premier Accord les parties ont identifié plusieurs domaines de coopération, sur lesquels les experts ont pu s'apporter une aide mutuelle et faire ainsi émerger le développement de projets. Il s'agit pour les prochaines années de poursuivre et de finaliser les projets engagés permettant de s'inscrire dans la transition vers les **villes durables**, et d'identifier conjointement de nouveaux projets.

Les cinq axes de l'accord sont les suivants :

1 **Villes et services urbains** : planification territoriale stratégique et facilitation de l'accès aux services essentiels, notamment :

   La mobilité urbaine (dans le cadre de l'Initiative « Mobilize Your City » en particulier) ;
   Le patrimoine et les espaces publics (« Douala 2050, vers une ville résiliente », ...) ;
   Le développement urbain et la gouvernance (Services municipaux, Société Métropolitaine d'Investissement de Douala, Société d'Etudes de Douala) ;
   L'eau propre et assainissement (dans le cadre notamment de l'activation du dispositif Oudin Santini : projet pilote de gestion communautaire des ressources en eau et d'amélioration du système d'assainissement dans le quartier de Maképe-Missoké, projet d'adduction d'eau dans la future Maison de familles de l'hôpital Laquintinie et dans une unité de soins…) ;

   D'autres initiatives avec des acteurs impliqués pourront être envisagées sur ce thème.

2 Economie et innovation : contribuer à créer les conditions qui garantiront des emplois de qualité et qui stimuleront l'économie sans avoir des effets nocifs sur l'environnement, notamment :

Le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes (résidences entrepreneuriales croisées Bordeaux Afrique France, mise en place de projets soutenus par le Fonds de dotation Pierre Castel…) ;

Favoriser les échanges économiques entre les entreprises bordelaises et doualaises (associant notamment le Club d'Entreprises Bordeaux Afrique et la CCI International Nouvelle Aquitaine) ;

Soutenir le partenariat entre le Port Autonome de Douala et le Grand Port Maritime de Bordeaux (portant sur le développement urbain et portuaire, la sécurité de la navigation estuaire et la promotion des échanges commerciaux) ;

Appuyer et renforcer les capacités des acteurs à travers des échanges et formations (formations des marins avec l'Union Maritime et Portuaire de Bordeaux, mais aussi dans les secteurs viti-vinicole, numérique, énergie, agroalimentaire…) ;

Favoriser les initiatives d'économie circulaire pour une meilleure gestion des ressources locales : agriculture urbaine...

D'autres initiatives pourront être envisagées sur ce thème, en particulier les actions de renforcement de l'attractivité de la ville de Douala.

3 Renforcement des liens universitaires, culturels et sportifs : les actions en cours seront poursuivies et des actions nouvelles émergeront en fonction des opportunités.

Liens universitaires :

Partenariat entre les écoles d'architecture : l'Ecole Supérieure Spéciale d'Architecture du Cameroun et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux,

Développement des relations entre diverses structures de formation et d'enseignement : faciliter l'accès à la formation de Sciences Po Bordeaux par la mise en place de programmes d'échange niveau master (partenariat Sciences Po Bx / Université de Douala) et centres d'examens à Douala pour l'entrée en première année (partenariat Sciences Po Bx / Lycées Savio, Libermann, Vogt…), etc.

Liens culturels :

Evènements culturels : dans le cadre des Journées Nationales des Diasporas Africaines, Douala Hip Hop Festival, New-Bell Festival, etc.

Résidence d'artistes croisée et autres initiatives culturelles

Salon Urbain de Douala 2021 : apport d'expertises

Cinéma…

Liens sportifs :

Coupe d'Afrique des Nations 2021 : apport d'expertises

Evènements sportifs et infrastructures sportives de proximité : évènements sportifs dans le cadre du Sommet Afrique France 2020

4 Renforcement des liens dans le secteur social et de la santé

Secteur social :

Mise en place d'un « chantier jeunes » sur les quartiers de Maképé Missoké à Douala et Bordeaux Bacalan.

Secteur de la santé :

Partenariat entre le Centre Universitaire de Bordeaux, l'association Téo Aquitaine, l'hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique de Douala (HGOPED) et l'hôpital Laquintinie de Douala (missions de soins médicaux et de formations.) …

D'autres initiatives pourront être envisagées sur ces thématiques, : ouverture à d'autres spécialités, envoi de matériel en lien avec les autres acteurs locaux impliqués dans ce partenariat...).

5 Favoriser le développement des partenariats multi-acteurs (entreprises, collectivités locales, associations, société civile …)

Les Parties s'engagent à valoriser toutes initiatives de rapprochement entre les acteurs des deux territoires.

Rapprochement entre la Communauté Urbaine de Douala et la Ville d'Hyderabad (Inde), partenaire de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 4 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE L'ACCORD

Les Parties encouragent les échanges de savoir-faire, mais également d'experts dans les domaines définis ci-dessus, afin de partager notamment des connaissances techniques, et d'identifier des projets spécifiques pour l'amélioration de la coopération.

Concernant le coût de ces échanges :

4.1. La Partie qui envoie une délégation de représentants de sa collectivité ou de son territoire paiera les frais de transport international vers le territoire de l'autre Partie, ainsi que les frais médicaux et tous les frais liés au voyage ;

4.2. La Partie qui agit en tant qu'hôte prendra en charge les frais d'hébergement ainsi que les services de transport locaux (réseau de transport métropolitain ou mise à disposition de véhicule).

4.3. Les Parties prendront ensemble les décisions concernant le nombre de participants aux missions et tous les frais supplémentaires occasionnés par ces échanges.

ARTICLE 5 : VOLONTAIRE DE SOLIDARITE INTERNATIONALE (VSI)

Les Parties pourront avoir recours au soutien du Volontaire de Solidarité Internationale dans l'accomplissement des objectifs du présent Accord.

Les Parties attendent du VSI :

5.1. Qu'il fasse l'interface entre les référents de Bordeaux Métropole et de la Mairie de Bordeaux, et les référents de la Communauté Urbaine de Douala ;

5.2. Qu'il accompagne la mise en œuvre des actions (impulsion/ participation aux réunions de travail, rencontres régulières des partenaires et acteurs concernés, circulation de l'information, visites de terrain) ;

5.3. Qu'il effectue une veille sur les appels à projets en lien avec les thématiques pré-listées, et dépose un dossier le cas échéant.

Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala s'engagent à signer un document découlant du présent Accord devant contenir les points relatifs aux activités et autres aspects opérationnels du VSI.

ARTICLE 6 : PROJETS PARTICULIERS

Le présent Accord pourra être décliné en conventions spécifiques qui pourront être portées par des partenaires locaux, aux conditions mutuellement convenues entre les Parties.

Afin de concevoir et de mettre en œuvre ces projets spécifiques, les Parties s'engagent à rechercher des sources de financement auprès des secteurs public et privé.

Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala s'engagent à rechercher des opportunités de financement notamment auprès de l'Union Européenne, du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), de l'Agence Française pour le Développement (AFD) et auprès de tous autres Ministères ou organismes compétents.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS

Les Parties s'engagent à :

7.1. Fournir toutes les ressources nécessaires (humaines et techniques) pour la mise en œuvre efficace du présent Accord ;

7.2. Communiquer régulièrement sur les mesures prises et à prendre, y compris la publication dans leurs lettres d'information et journaux respectifs.

ARTICLE 8 : MECANISMES DE SUIVI

Deux organes sont en charge du mécanisme de suivi. Il est établi :

8.1. Un **Comité de suivi, de vigilance et de supervision** de l'Accord, qui sera composé comme suit :

Pour la Communauté Urbaine de Douala :

- Le Délégué du gouvernement ;
- Deux représentants des élus de la Ville de Douala ;
- Un représentant de la Direction des Etudes, des Investissements et des Opérations Economiques ;
- Un représentant de l'Inspection des Audits, des Affaires Administratives, Juridiques et du Contentieux ;
- Un représentant de la Direction des Ressources Humaines, de la Communication et de la Coopération ;
- Un représentant de la Sous-direction de la Communication, de la Coopération et des Relations Publiques ;
- Les référents et partenaires associés au projet.

Pour Bordeaux Métropole et la Mairie de Bordeaux :

- Un ou plusieurs élus de Bordeaux Métropole ;
- Un ou plusieurs élus de la Mairie de Bordeaux ;
- Un représentant de la Direction des Relations Internationales de Bordeaux Métropole ;
- Les référents et partenaires associés aux projets.

La structure, l'organisation, les attributions et le fonctionnement du Comité de suivi de l'Accord seront établis entre les Parties. Une rencontre sera organisée au moins une fois par an.

8.2. Un **Comité technique** de l'Accord :
Un Comité technique convenu entre les Parties faisant l'objet du présent Accord, sera composé des représentants désignés à cet effet, lesquels garantissent le suivi et l'évaluation des actions programmées. Il sera composé des référents projet des deux Parties.
Il se réunira, par visioconférence, soit entre une et deux fois par an, soit entre les rencontres annuelles.

ARTICLE 9 : DUREE, MODIFICATION ET RESILIATION

9.1. Le présent Accord entrera en vigueur à sa date de signature par les Parties et restera valable pendant une période de 3 ans.

9.2. Le présent Accord peut être modifié à tout moment par Accord mutuel écrit des Parties. Toutes les modifications et ajouts doivent être inclus dans un document séparé et feront partie intégrante du présent Accord.

9.3. Le présent Accord peut être résilié de façon précoce par l'une ou l'autre Partie en remettant un préavis écrit de trois mois à l'autre Partie, indiquant son intention de résilier l'Accord. La résiliation de cet Accord ne doit pas affecter la conclusion des activités de coopération ratifiées pendant la période de validité de l'Accord.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES

Les Parties conviennent de résoudre à l'amiable tous les litiges découlant de l'interprétation, de l'application ou de la mise en œuvre de toute disposition de cet Accord.

Signé à Bordeaux, le ……., en trois exemplaires originaux.

En foi de quoi, les représentants autorisés des Parties ont signé cet Accord.

Signatures :

Pour Bordeaux Métropole

Patrick BOBET

Président de Bordeaux Métropole

Pour la Communauté Urbaine de Douala

Fritz NTONE NTONE

Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala

Michel VERNEJOUL

Conseiller délégué de Bordeaux Métropole en charge des relations internationales et de la coopération décentralisée

Pour la Mairie de Bordeaux

Nicolas FLORIAN

Maire de Bordeaux

Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOUM

Adjoint au Maire chargé des partenariats avec l'Afrique et de la Francophonie